

Succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'environ 1,5 M€

- Augmentation de capital de 1 473 680,88 € par émission de 8 187 116 actions nouvelles au prix unitaire de 0,18 € ;
- Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles le 27 juillet 2026 ;
- Le Groupe APICIL porte sa participation à 85,14% du capital et 85,53% des droits de vote.

Bluelinea (la « Société »), opérateur majeur de la filière « Silver Économie » en France, annonce aujourd'hui le résultat de son augmentation de capital par émission d'actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 1,5 M€ (l'« Augmentation de Capital »).

Pour rappel, le produit net de l'émission est destiné à rembourser l'avance en compte courant octroyée par le Groupe APICIL¹ au profit de la Société, d'un montant de 1,5 M€, et vise ainsi à consolider les fonds propres et la trésorerie nette.

Afin de s'assurer de son succès, l'Augmentation de Capital a fait l'objet d'un engagement de souscription par l'actionnaire majoritaire, le Groupe APICIL, à hauteur de 100% de son montant.

Résultats de l'augmentation de capital

À l'issue de la période de souscription qui s'est clôturée le 20 juillet 2026, les demandes de souscriptions totalisaient 8 967 501 Actions Nouvelles, réparties comme suit :

- 7 143 616 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible ;
- 1 788 215 Actions Nouvelles ont été demandées à titre réductible ; et
- 35 670 Actions Nouvelles ont été demandées à titre libre.

Ainsi, 7 143 616 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 87,25% des Actions Nouvelles à émettre, et 1 043 500 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre réductible, représentant environ 12,75% des Actions Nouvelles à émettre.

Le montant brut de l'Augmentation de Capital s'élève à 1 473 680,88 € se traduisant par l'émission de 8 187 116 Actions Nouvelles d'une valeur nominale chacune de 0,01 € à un prix de souscription unitaire de 0,18 €.

Conformément à son engagement, le Groupe APICIL a souscrit (i) à titre irréductible à hauteur de sa quote-part au capital de la Société avant l'Augmentation de Capital, soit à 6 654 640 Actions Nouvelles, pour un montant de souscription de 1 197 835,20 €, et (ii) à 1 027 566 Actions Nouvelles n'ayant pas été souscrites à titre irréductible pendant la période de souscription pour un montant additionnel de souscription de 184 961,88 €, le montant total de souscription versé par le Groupe APICIL ayant été libéré en espèces.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris sont prévus le 27 juillet 2026.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN : FR0011041011).

¹ Au travers du concert formé par Apicil Prévoyance et Apicil Mutuelle

Dilution

Incidence sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de Capital sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 26 juin 2026) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant l'émission des 8 187 116 Actions Nouvelles	1,00%
Après l'émission des 8 187 116 Actions Nouvelles	0,69%

Incidence sur les capitaux propres

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres de Bluelinea au 31 décembre 2025 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 26 juin 2026) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres en €
Avant l'émission des 8 187 116 Actions Nouvelles	0,155 €
Après l'émission des 8 187 116 Actions Nouvelles	0,163 €

Incidence sur la structure de l'actionnariat

Avant l'Augmentation de Capital, le capital de la Société est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote théoriques (2)	%
Groupe APICIL ⁽¹⁾	14 972 952	81,28%	22 390 487	83,01%
Auto-détention	93 903	0,51%	93 903	0,35%
Public	3 354 157	18,21%	4 487 416	16,64%
Total	18 421 012	100,00%	26 971 806	100,00%

(1) Au travers du concert formé par Apicil Prévoyance et Apicil Mutuelle

(2) Nombre de droits de vote au 31/05/2026

Après l'Augmentation de Capital, le capital de la Société est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote théoriques (2)	%
Groupe APICIL ⁽¹⁾	22 655 158	85,14%	30 072 693	85,53%
Auto-détention	93 903	0,35%	93 903	0,27%
Public	3 859 067	14,50%	4 992 326	14,20%
Total	26 608 128	100,00%	35 158 922	100,00%

(1) Au travers du concert formé par Apicil Prévoyance et Apicil Mutuelle

(2) Nombre de droits de vote au 31/05/2026

Engagements d'abstention et de conservation

Néant.

Facteurs de risque

Risques liés à l'opération

Les principaux facteurs de risques liés à l'Augmentation de Capital figurent ci-après :

- le marché des DPS pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée. A titre indicatif et sur une base non diluée, après réalisation de l'Augmentation de Capital à hauteur de 100%, la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et ne souscrivant pas à celle-ci, serait de 0,69%. Le détail des effets dilutifs de l'Augmentation de Capital est présenté au paragraphe « Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire » du présent communiqué ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des DPS ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les DPS pourraient perdre de leur valeur.

Risques liés à la Société

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, lesquels sont présentés dans le Rapport financier annuel 2025. La survenance de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Il n'a pas été identifié de risques majeurs nouveaux relatifs à la Société et son activité depuis la publication du Rapport financier annuel 2025.

La Société dispose d'une visibilité financière de plus de 12 mois à la date du présent communiqué, en tenant compte du produit attendu de la réalisation de l'Augmentation de Capital.

Prospectus

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), l'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 millions d'euros.

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2026, le 6 août 2026 (avant Bourse)

A propos de Bluelinea :

« **Prendre soin de ses proches, qu'ils soient âgés ou en situation de handicap, à domicile ou en établissement** » est la mission principale de Bluelinea, première SilverTech **cotée sur Euronext Growth**, également filiale à 81% du **Groupe APICIL (APICIL Services)**.

L'activité « **Seniors & Domicile** » accompagne, jour et nuit, des familles et leurs aînés grâce au déploiement des solutions et services « **HELP** ». En parallèle, l'activité « **Établissements connectés** » protège les résidents tout en assistant les soignants et personnels de Colocations entre seniors, Résidences Services, EHPAD, centres spécialisés du Handicap ou plus largement d'établissements de santé grâce à la solution modulaire inédite « **Serenea®** ».

Fort de cette expertise complémentaire de solutions et de services dédiés au **parcours du « bien vieillir »**, Bluelinea se positionne comme un acteur phare auprès des familles, avec bienveillance et responsabilité.

Contacts Investisseurs :

Jérôme Fabreguettes Leib
Relations Investisseurs
blueinea@actus.fr
+33.1.53.67.36.78

Contacts Presse :

Fatou-Kiné N'diaye
Relations Presse
fndiaye@actus.fr
+33.1.53.67.36.75

Euronext